



# La Chronique

DÉPÔT LÉGAL, 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2019  
VOLUME 41, N<sup>o</sup> 6  
JUN 2019

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

Une petite ville dans une grande forêt

## FÊTE NATIONALE 2019

### LE 23 JUIN : SOIRÉE QUÉBÉCOISE AU PARC DE LA GENTIANE

- 20 h 15 : Andréanne Martin en duo musical
- 21 h 45 : discours patriotique et hommage au drapeau
- 22 h : feux d'artifice
- 22 h 15 : Andréanne Martin en duo musical

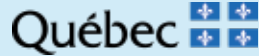


### LE 24 JUIN : JOURNÉE FAMILIALE AU CLUB NAUTIQUE

- Dès 10 h : embarcations nautiques à 5 \$ et accès gratuit à la plage
- De 10 h à 16 h : activités familiales gratuites
- Dès 11 h : BBQ par la Maison des jeunes Le Cabanon
- 13 h : spectacle familial de gumboot *Nom d'une botte*



Prenez le TCJC pour vos déplacements !



## DÉVOILEMENT DU PARC NOMMÉ EN MÉMOIRE DE HELDER DUARTE

Le 17 mai dernier, la Municipalité de Lac-Beauport honorait la mémoire de l'un de ses citoyens, Monsieur Helder Duarte, en nommant le parc où se situent les terrains de soccer le Parc Helder-Duarte.

Monsieur Duarte, décédé subitement le 21 février dernier, était connu pour son implication dans le soccer universitaire et civil. Il a été à l'origine de ce sport à Lac-Beauport, étant membre fondateur de l'association locale.

Près d'une soixantaine de personnes se sont donné rendez-vous pour saluer cet homme apprécié de tous. En présence du député de Chauveau, Monsieur Sylvain Lévesque, et du député de Portneuf-Jacques-Cartier, Monsieur Joël Godin, des membres du conseil municipal, des citoyens et de nombreuses personnes du milieu du soccer régional, le maire de Lac-Beauport, Monsieur Michel Beaulieu, et le président de l'association de soccer de Lac-Beauport, Monsieur Daniel Voyer, ont tenu à rendre hommage à ce passionné qu'était Helder Duarte.

« Helder, c'était Monsieur soccer à Lac-Beauport. La décision de nommer le parc à son nom s'est prise naturellement. Nous ne l'oublierons jamais », de dire Michel Beaulieu, maire de Lac-Beauport.

« Ce parc que nous avons devant nous est aujourd'hui animé grâce à Helder. L'impact qu'il a eu

(pour le soccer) à Lac-Beauport est semblable à celui qu'il a eu sur d'autres plateaux », de dire Monsieur Voyer.

« Chaque fois qu'on passera dans la rue, on s'imaginera Helder au fond du terrain de soccer en train de regarder un match. Amour, vois comme tout le monde t'aime ! », d'exprimer sa conjointe France Gauthier.

L'enseigne du Parc Helder-Duarte a été dévoilée sous l'œil attentif d'Amélie et d'Emmanuelle Duarte, les deux filles d'Helder Duarte, de sa sœur Nathalie, de sa mère Helena et de sa conjointe France Gauthier.



Les conseillers municipaux Alice Dignard, Hélène Bergeron et Lorne Trudel, le député fédéral de Portneuf-Jacques-Cartier Joël Godin, le député provincial de Chauveau Sylvain Lévesque, le maire de Lac-Beauport Michel Beaulieu, la mère de M. Duarte Helena Duarte, sa conjointe France Gauthier, sa fille Emmanuelle, sa sœur Nathalie, sa fille Amélie, le président de l'association de soccer de Lac-Beauport Daniel Voyer, et le conseiller municipal Guy Gilbert.

## RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Le nouveau règlement harmonisé a pour but d'uniformiser la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique des municipalités locales afin d'en faciliter l'application par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Ce règlement s'applique maintenant à l'ensemble des municipalités de la MRC.

Nous vous invitons à consulter la version intégrale du règlement harmonisé sur le site Internet de la Municipalité à lac-beauport.quebec.

Voici un aperçu de ce que vous y trouverez et, s'il y a lieu, de ce qui a changé avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

### LE CANNABIS

Il est interdit à toute personne de fumer du cannabis, sous quelque forme que ce soit, dans les endroits publics, comme les établissements d'enseignement, les endroits où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques, des congrès ou autres activités semblables, les établissements d'hébergement touristique, les restaurants, les bars, les terrasses, les milieux de travail, les moyens de transport collectif, les terrains et les parcs municipaux, les voies publiques incluant les trottoirs et les pistes cyclables.

Il est interdit à toute personne de consommer du cannabis à l'intérieur de tout bâtiment étant la propriété de la municipalité. De plus, il est interdit à toute personne de jeter un mégot de cannabis dans un endroit public.

### NUISANCES EN PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

Constitue une nuisance et est prohibé sous peine d'amende de 100 \$ le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards, de feux d'artifice ou de lanternes chinoises sans autorisation de la Municipalité.

Avant l'entrée en vigueur du règlement harmonisé, il n'y avait aucune disposition pour ces usages.

Il faut maintenant un permis émis par la Municipalité. Celui-ci est sans frais et est disponible sur le site Internet à lac-beauport.quebec.

### NUISANCE PAR LE BRUIT

Les actes et états de choses ci-après mentionnés constituent des nuisances et sont prohibés :

- Le fait de faire, de provoquer ou de permettre qu'il soit causé, de quelque façon que ce soit, du bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos et le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, à moins d'avoir préalablement obtenu une autorisation de la Municipalité.
- Le fait d'utiliser, entre 21 h et 7 h, du lundi au vendredi, et entre 17 h et 7 h les fins de semaine, tout équipement et outillage causant du bruit, dont une scie à chaîne, une débroussailleuse et tout autres équipement et outillage qui permet d'effectuer des travaux de soudure, de menuiserie, de construction ou de démolition.

Avant l'entrée en vigueur du règlement harmonisé, il n'était pas permis d'utiliser des équipements ou de l'outillage causant du bruit le dimanche, et le soir après 19 h du lundi au samedi.

(Deuxième partie – page 7 de la Chronique)

## à surveiller :

OFFRES D'EMPLOI	PAGES 2 ET 3
ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ	PAGE 5
PROTECTION DU LAC BEAUPORT	PAGE 6



## RAPPORT DU MAIRE

# FAITS SAILLANTS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2018

Le rapport du vérificateur externe a été déposé pour l'année 2018. Il mentionne que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Beauport.

Le rapport financier 2018 déposé montre des revenus (activités de fonctionnement) de 13 659 000 \$, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2017. Les dépenses se sont élevées à 12 177 000 \$, en hausse de 10 %.

En tenant compte des affectations, l'année 2018 s'est terminée avec un déficit de 78 000 \$. Compte tenu de quelques affectations, le surplus accumulé s'élève à 613 700 \$.

La dette à long terme s'élève à 23 500 000 \$, en hausse de 3 800 000 \$ par rapport à 2017. En tenant compte des projets à financer, l'endettement total atteint 31 700 000 \$ (26 800 000 \$ à la fin de 2017). La hausse de l'endettement total de 4 900 000 \$ s'explique par quelques projets importants complétés en 2018 :

- Réfection du chemin Tour-du-Lac Nord
- Aqueduc/égouts – Secteur Cervin

Dans la hausse de l'endettement, il faut considérer la part de la dette payable par les résidents des secteurs qui ont bénéficié de la construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que les subventions à recevoir pour payer la dette. En tenant compte de ces subventions, la dette à long terme se situe à 20 900 000 \$ (17 900 000 \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, l'évaluation foncière s'élevait à 1 380 000 000 \$, en hausse de 20 000 000 \$ par rapport à 2017.

## RÉSUMÉS DES SÉANCES DU CONSEIL



### NOUVEAU !

**Vous trouverez les résumés des séances du conseil municipal sur notre site Internet à [lac-beauport.quebec](http://lac-beauport.quebec) sous l'onglet « Séances du conseil ».**

## OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ(E) AU PRÊT

### Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Poste occasionnel, temps partiel

La Municipalité de Lac-Beauport est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de préposé(e) au prêt. Il s'agit d'un poste à temps partiel de 9 heures/semaine.

#### RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de l'agente de documentation responsable de la bibliothèque, la personne devra assurer le service à la clientèle, le prêt de documents et l'entretien de l'inventaire de la bibliothèque municipale.

#### Plus spécifiquement, elle verra à :

- Exécuter les tâches relatives au travail au comptoir de prêt : prêt, retour, renouvellement, abonnement, perception des amendes, etc.
- Classer les documents selon le système Dewey.
- Répondre aux appels téléphoniques.
- Accueillir les nouveaux usagers et les informer des services offerts.
- Promouvoir auprès de la clientèle les activités et services proposés à la bibliothèque.
- Effectuer toutes autres tâches connexes liées à l'emploi de préposé au prêt.

#### EXIGENCES

- D.E.S. ou l'équivalent.
- Expérience de travail avec le public.
- Bonne connaissance d'Internet et de l'environnement Windows.

- Maîtrise du français oral et écrit.
- Connaissance du logiciel « Biblionet » (atout).

Le titulaire doit se distinguer par ses habiletés à offrir un service à la clientèle de qualité, sa polyvalence et sa débrouillardise.

#### CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité de Lac-Beauport.

Le salaire offert pour 2019 varie entre 15,69 \$ et 18,75 \$ l'heure.

Être disponible pour travailler 9 heures toutes les fins de semaine. Le début de l'emploi est prévu pour juillet 2019.

#### POSTULER

Les personnes intéressées et répondant aux exigences recherchées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation démontrant leur intérêt en postulant en ligne sur le site Internet de la Municipalité à : <http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-emploi/> au plus tard le 14 juin 2019. Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : M<sup>me</sup> Sylvie Roy, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

## Calendrier des collectes

### Juin 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

### Juillet 2019

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

#### Légende :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Ordures ménagères
- Encombrants
- RDD et TIC
- Résidus verts



## OFFRE D'EMPLOI CAPITAINE AUX OPÉRATIONS



### Service de la protection contre l'incendie Poste permanent 40 heures/semaine

La Municipalité de Lac-Beauport offre des services à la population de près de 8 000 habitants. Avec la restructuration du service, nous recherchons présentement un candidat ayant le goût de relever des défis et de se joindre à une équipe dynamique pour occuper un poste de capitaine aux opérations. Il s'agit d'un poste permanent de 40 heures/semaine.

#### DESCRIPTION ET RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de l'officier supérieur, le titulaire a pour principale tâche de participer aux opérations de lutte contre l'incendie, notamment par la protection des vies et des biens, ainsi qu'aux activités relatives à la sécurité civile.

Conformément à cet énoncé, le capitaine est responsable des activités opérationnelles et de la supervision des équipes d'intervention jusqu'à la prise de commandement par un officier supérieur. À ce titre, il doit mettre en place et/ou participer à la mise en place, en présence d'un officier supérieur, des stratégies nécessaires à l'intervention. Il assure un leadership auprès des pompiers lors d'interventions et procède, de concert avec son supérieur, à l'organisation, la coordination, l'application et le suivi des activités de formation et d'entraînement du personnel en fonction des orientations, des besoins et des obligations législatives. Il transmet et diffuse les différentes activités de formation et d'entraînement.

- Lors d'appels d'urgence, il prend et assume le commandement des opérations jusqu'à l'arrivée d'un officier supérieur.
- Selon un horaire de garde de radio externe, il assure une garde préétablie sur le territoire desservi par le Service de la protection contre l'incendie et répond aux appels d'urgence et aux appels des citoyens.
- Il coordonne et supervise les activités ainsi que le matériel lors de la remise en service des équipements après les sinistres. De plus, il s'assure de maintenir les habits de combat, les véhicules d'urgence et la caserne de pompiers dans un état propre selon les directives du service.
- Il est responsable d'appliquer et de faire appliquer au personnel de la caserne les règles de sécurité concernant les méthodes de travail et les équipements de protection individuelle mis à leur disposition afin d'assurer la sécurité et la santé du personnel lors des entraînements et des interventions.
- Il peut participer aux visites résidentielles à risques faibles en respectant les exigences du « Schéma de couverture de risques incendie » et du Service de la protection contre l'incendie.
- Il peut se voir attribuer toute autre tâche connexe jugée nécessaire par ses supérieurs du Service de la protection contre l'incendie.

#### EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par les autorités compétentes.
- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie **ou** un diplôme d'études collégiales (DEC) en sécurité incendie **ou** une formation de pompier II.

- Détenir le cours Officier I et être reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec.
- Détenir le cours Officier II et être reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec (un atout).
- Détenir une formation collégiale d'officier en santé et sécurité au travail (un atout).
- Détenir une formation en recherche des causes et circonstances d'un incendie (un atout).
- Détenir une formation universitaire en gestion des ressources humaines (un atout).
- Posséder une expérience minimale de dix (10) ans comme pompier.
- Posséder une expérience minimale de trois (3) années dans une fonction similaire.
- Doit posséder un permis de conduire de classes 4A et 5 valide.
- Avoir son domicile à moins de 8 km de la caserne du Service de la protection contre l'incendie.

#### QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Posséder des habiletés en gestion
- Leadership
- N'avoir aucun antécédent judiciaire
- Savoir faire preuve de flexibilité et de polyvalence
- Faire preuve d'une grande disponibilité
- Démontrer des aptitudes à travailler en équipe
- Résistance au stress
- Faire preuve d'éthique professionnelle
- Bonne maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports
- Passer avec succès une série de tests de sélection ainsi qu'un examen médical

#### CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur au Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport. Le salaire offert pour 2019 varie entre 28,90\$/h et 34,54\$/h.

#### POSTULER

Toute personne intéressée et répondant aux exigences doit faire parvenir **son curriculum vitae, une lettre d'intérêt ainsi que les copies des attestations de formation requises** en postulant en ligne. Pour ce faire, vous devez accéder au site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-d'emploi/> **au plus tard le vendredi 14 juin 2019 à 13 h.**

Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste : M. Dany Dion, directeur du Service de la protection contre l'incendie.

## PRÉVENTION RÉSIDENIELLE - VISITE DES POMPIERS

Dans le but de se conformer aux dispositions du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier, un programme de prévention a été mis en place par le Service de la protection contre l'incendie. L'objectif de ce programme est de vérifier, dans l'ensemble des résidences de la municipalité, la présence d'avertisseurs de fumée, leur emplacement ainsi que leur bon fonctionnement. Les pompiers feront du porte-à-porte afin de recueillir des informations pertinentes pour faciliter leur travail en cas de sinistre et pour dispenser des conseils de sécurité en matière de prévention des incendies. Il est à noter que seuls les pompiers de la Municipalité sont autorisés à effectuer ces visites. Dans ce but, ils œuvreront en uniforme. Nous comptons sur votre habituelle collaboration !

Voici la liste des chemins qui seront visités cette année :

**Chemin de la Traverse de Laval**  
**Ch. de la Vieille-Descente**  
**Ch. du Lac-Tourbillon**  
**Ch. du Barrage**  
**Ch. de l'Anse**

**Ch. de la Savane**  
**Montée du Golf**  
**Ch. de l'Ermitage**  
**Ch. du Tournesol**  
**Ch. du Sommet**  
**Ch. des Granites**  
**Montée du Parc**  
**Ch. des Ombres**  
**Ch. de la Passerelle**  
**Ch. du Moulin**  
**Ch. des Ilots**  
**Ch. du Noroît**  
**Ch. des Quatre-Vents**  
**Ch. du Piedmont**  
**Ch. Murphy**



**FUTURA**  
MANUFACTURIER DE PORTES & FENÊTRES  
www.portesetfenetresfutura.ca

NOUS AVONS EFFECTUÉ PLUS DE 35,000 INSTALLATIONS DE PORTES ET FENÊTRES DANS DES RÉSIDENCES ET DES IMMEUBLES À REVENUS

**PERSONNE NE BAT NOS PRIX !**

Québec	Québec	Laval	Laval	Greenfield Park
1451, Frank-Carrel 723, boul. Pierre-Bertrand	356, boul. des Laurentides	1521, Autoroute 440 ouest	3261, boul. Taschereau	
418 681-7272	418 681-1972	450 669-0204	450 934-5515	450 443-2771

**GOULDS**  
WATER TECHNOLOGY  
a xylem brand

**Service Régent.com**  
POMPES & PUITES  
418 849-5614

Benoît Bureau, propriétaire  
C 418 571-8893

111, chemin Rourke,  
Stoneham-et-Tewkesbury  
(Québec) G3C 0W2

info@serviceregent.com  
F 418 848-1796

Licence RBQ : 2545-5577-56

Licence RBQ : 5723-3355-01

**Plomberie Gagnon**  
2016 INC.

Résidentiel - Commercial - Institutionnel - Industriel  
plomberiegagnon.ca

**418-802-0898**

CMMTQ



# Programmation des activités de loisirs

ÉTÉ 2019

## Pour une 2<sup>e</sup> année consécutive, la Municipalité offre une programmation d'activités estivales

Une programmation simplifiée étant disponible pour l'été, vous pourrez vous inscrire à la carte à vos activités favorites (yoga, danse en ligne et activités parents-enfants).

La programmation des activités de loisirs, incluant les modalités d'inscription, n'est dorénavant disponible que sur le site Internet de la Municipalité.

Allez y jeter un coup d'œil !

Les cours débutent en juillet.

Pour tout savoir sur la programmation des activités de loisirs de l'été et les modalités d'inscription, visitez le site lac-beauport.quebec ou communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 418 849-7141, poste 242.

## PISCINE MUNICIPALE – PROGRAMMATION ESTIVALE

Des cours seront offerts cet été à la piscine municipale. Les inscriptions auront lieu du 18 au 25 juin 2019.

Consultez le site Internet de la Municipalité pour la programmation à lac-beauport.quebec.

## CLUB DE TENNIS LAC-BEAUPORT LA SAISON EST LANCÉE !

- Abonnements
- Liges simple et double
- Cours session printemps (juniors)
- Cours privés et semi-privés (adultes et juniors)



Information et inscription au pro à l'accueil en personne ou par téléphone au 418 849-1919, ou auprès de Josée Frenière au 418 627-3343, poste 233.



## UN MOT DE CLAUDETTE

C'est le vendredi 14 juin que je quitterai le poste de responsable de la bibliothèque L'Écrin pour un départ à la retraite.

Mais avant de partir, je voulais simplement vous exprimer le bonheur que j'ai eu à vous côtoyer durant ces 15 dernières années.

Votre passion pour la lecture, vos intérêts, votre curiosité et vos découvertes que vous avez partagées avec moi m'ont nourrie. C'est avec émotion que je vous salue et vous dis merci.

Bonnes lectures !!! *Claudette Robillard*

## À LA BIBLIOTHÈQUE L'ÉCRIN



### LE CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

À la bibliothèque L'Écrin du 15 juin au 24 août 2019  
Début des inscriptions dès le samedi 15 juin

Chaque été, les enfants peuvent améliorer leurs aptitudes à la lecture et conserver leurs acquis tout en s'amusant par le biais du Club de lecture estival TD. Ce club pancanadien a pour objectifs de sensibiliser les enfants au plaisir de la lecture, de piquer leur curiosité et de stimuler leur imagination. Il contribue directement au maintien et au développement de leurs habiletés de lecture tout au long des vacances.

### Pour participer

- Pour le préscolaire, être âgé de 4 ou 5 ans (quelques troussees disponibles)
- Pour le régulier, être âgé entre 6 et 12 ans
- Être membre de la bibliothèque – carte d'abonné en règle (gratuit pour les résidents de Lac-Beauport)

Les inscriptions débutent le 15 juin et se poursuivent jusqu'à épuisement du matériel. Lors de l'inscription, l'enfant recevra sa trousse de lecture du Club TD.

### Des prix à gagner chaque semaine

Chaque semaine, les participants auront la chance de gagner un prix. Chaque livre lu donnera droit à un bulletin de participation. Un grand tirage final parmi tous les coupons amassés durant la durée du Club aura lieu en septembre. Les détails concernant le prix et la date du tirage seront publiés dans le numéro du mois d'août de la Chronique.

### HORAIRE D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT

Lundi :	19 h à 21 h
Mardi :	13 h à 16 h
Mercredi :	19 h à 21 h
Jeudi :	13 h à 16 h
Vendredi :	Fermée
Samedi :	10 h à 13 h
Dimanche :	Fermée

### LUNDI 2 SEPTEMBRE – FERMÉ – FÊTE DU TRAVAIL

## HEURE DU CONTE SOUS LA TENTE

Une heure du conte toute spéciale aura lieu à l'extérieur de la bibliothèque **le samedi 29 juin de 10 h à 11 h** (remis au 30 juin en cas de pluie)

Que ce soit le temps d'une petite pause ou pour toute l'heure, les tout-petits sont invités à venir s'installer sous notre « tente à conte » pour se détendre en se faisant raconter de belles histoires en toute simplicité par notre animatrice Nadine.

Entrée libre - Aucune inscription requise.

À bientôt !



# Bains libres

- \* Bains libres annulés le samedi 8 juin pour le Trail de la Clinique du Coureur
- \* Les bains libres ont lieu le lundi 1<sup>er</sup> juillet pour la fête du Canada
- \* La piscine sera fermée du 17 au 24 juin inclusivement

DU 1<sup>ER</sup> AU 16 JUIN 2019

Jour	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heures	13 h à 14 h 30 (T)		12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	14 h à 14 h 55 (T)	12 h à 13 h 25 (E) 13 h 30 à 14 h 25 (A+)	14 h à 15 h 25 (T)	15 h à 15 h 55 (F) 16 h à 16 h 55 (A)

DU 25 JUIN AU 2 SEPTEMBRE 2019

Jour	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heures		14 h 30 à 16 h (A) 19 h à 20 h (T)	12 h à 13 h 30 (A) 15 h à 16 h 30 (F)	14 h 30 à 16 h (T)	12 h à 13 h 30 (A) 15 h à 16 h 30 (F)	14 h 30 à 16 h (T)	13 h 30 à 15 h (T)

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis. T = Tous avec 1 ou 2 corridors de nage A = Adultes (seulement des corridors de nage pour tous les niveaux) F = Famille (aucun espace réservé pour la nage en longueur)  
A+ = Pour les 60 ans et plus (corridors de nage et espace libre) E = Entraînement (pour les adultes désirant un entraînement plus intense)



Les enfants âgés de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.



Le bonnet de bain est obligatoire.

### IMPORTANT :

### TARIFICATION :

Résident de Lac-Beauport : GRATUIT (preuve de résidence obligatoire à présenter au sauveteur sur place)

Non-résident : carte accès piscine obligatoire 6 \$ la séance ou 50 \$ pour 10 accès

Se procurer ses accès au Service des loisirs au 50, chemin du Village (porte adjacente à la bibliothèque) du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Aucun paiement ne sera accepté à la piscine.



Information :  
418 849-7141, poste 249  
www.lac-beauport.quebec

# Découvrez les Activités de l'été 2019

Coffre à jouets et  
Croque-livres tout l'été dans  
la zone communautaire!



## Juin

## Juillet

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUIN

**Compétition de planche à roulettes\*** avec des juges professionnels dans le skate parc, de 13 h à 16 h. En collaboration avec la Maison des jeunes Le Cabanon et ParticipACTION.



\*Remis au lendemain en cas de pluie

### SAMEDI 8 JUIN

**Kermesse et Trail de la Clinique du Coureur** au Saisonnier.  
Pour information :  
[www.trail.lacliniqueducoureur.com](http://www.trail.lacliniqueducoureur.com)

### SAMEDI 8 JUIN

Participez à la **Fête des voisins** dans toute la Municipalité!  
Pour des trucs et des idées :  
[www.fetedesvoisins.qc.ca](http://www.fetedesvoisins.qc.ca)



### DIMANCHE 23 JUIN

**Soirée festive de la Fête nationale\*** de 20 h 15 à 23 h. Musique avec Andréanne Martin et feux d'artifice au parc de la Gentiane. En collaboration avec la microbrasserie Archibald.



### LUNDI 24 JUIN

**Journée de la Fête nationale\*** de 10 h à 16 h : activités pour toute la famille au Club nautique.

### SAMEDI 29 JUIN

**Heure du conte en plein air\*** à 10 h dans la zone communautaire.



\*Remis au lendemain en cas de pluie

### SAMEDI 13 JUILLET

Venez à la rencontre des animaux d'**Éducazoo\*** dans la zone communautaire de 10 h à 12 h. Jeu gonflable sur place!



\*Remis au lendemain en cas de pluie

### JEUDI 18 JUILLET

**The Lost Fingers\*** à 19 h 30, scène du Corrid'Art au parc de la Gentiane. Venez danser sur des chansons populaires revisitées avec ce groupe musical renommé! En collaboration avec la microbrasserie Archibald. Navette à partir du stationnement de la zone communautaire.



\*Remis au 1<sup>er</sup> août en cas de pluie

### JEUDI 25 JUILLET

**Feux d'artifice Leucan** dans la zone communautaire, par le Saisonnier.

## Août

### JEUDI 1<sup>ER</sup> AOÛT

**Feux d'artifice Leucan** dans la zone communautaire, par le Saisonnier.

### SAMEDI 3 AOÛT

**Régate régionale** au Club nautique, événement sportif organisé par le Club de canoë-kayak de Lac-Beauport.

\*Club nautique fermé pour cette occasion

### LES 7 ET 9 AOÛT

**Québec Singletrack Experience**  
Événement sportif organisé par les Sentiers du Moulin.  
Pour information :  
[www.quebecsingletrack.com](http://www.quebecsingletrack.com)

### JEUDI 8 AOÛT

**Cinéma en plein air « Le parc des merveilles »\*** dans la zone communautaire vers 20 h 15. Apportez vos grignotines et vos chaises!



\*En cas de pluie : salle Philippe-Laroche

### LES 10 ET 11 AOÛT

**24 heures du Lac Archibald**  
Événement sportif.  
Pour information :  
[www.24heuresdulac.com](http://www.24heuresdulac.com)

### JEUDI 15 AOÛT

**Cinéma en plein air « Dumbo »\*** dans la zone communautaire vers 20 h 10. Apportez vos grignotines et vos chaises!



\*En cas de pluie : salle Philippe-Laroche

### SAMEDI 17 AOÛT

Viens apprendre des **« tricks »** avec un **professionnel de la planche à roulettes\*** dans le skate parc, de 13 h à 15 h 30.

\*Remis au lendemain en cas de pluie

### DU 23 AU 25 AOÛT

**Mondial AcrobatX** au Centre acrobatique Yves Laroche.

### SAMEDI 24 AOÛT

**Beach Party** avec **Rusdell Nunez y Su Sabor Concentra'O\*** à 13 h au Club nautique! Venez danser sur les rythmes latinos! Épluchette de maïs avec la Maison des jeunes Le Cabanon. En collaboration avec la microbrasserie Archibald.



\*Remis au lendemain en cas de pluie



archibald<sup>®</sup>  
microbrasserie • restaurant

\*Les activités offertes par la Municipalité sont gratuites!

[facebook.com/MunicipalitedeLacBeauport](https://www.facebook.com/MunicipalitedeLacBeauport)



## OUVERTURE DU CLUB NAUTIQUE

Le Club nautique ouvrira ses portes selon l'horaire régulier **le 22 juin prochain**.

**Horaire : tous les jours de 9 h à 20 h**

Pour toute l'information concernant les activités et la tarification, consultez le site Internet de la Municipalité.



## BAIN LIBRE... EN EAU LIBRE !

Des baignades en lac seront organisées et supervisées par un sauveteur.

**Quand** : les lundis, mercredis, vendredis et samedis, du 1<sup>er</sup> juin au 2 septembre 2019

**Heure** : de 6 h à 8 h 30 le matin

**Où** : Club nautique de Lac-Beauport

**Coût** : gratuit pour les résidents **avec preuve de résidence**

55 \$ pour les non-résidents

Achat de jetons au bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire situé au 50, chemin du Village (2<sup>e</sup> étage, porte adjacente à la bibliothèque).

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h

Achat de jetons au Club nautique après la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Pour information : 418 849-7141, poste 244

*Selon les disponibilités du personnel aquatique, des plages horaires pourront s'ajouter en cours d'été. Surveillez notre site Internet.*



### Pour la nage en eau libre sécuritaire :

- Porter un casque de couleur vive
- Avoir une bouée
- Porter un *wetsuit* pour favoriser la flottabilité
- Utiliser le corridor de nage

## LA PROTECTION DU LAC BEAUPORT, UNE PRIORITÉ

De nouvelles mesures seront instaurées au Club nautique cet été afin d'assurer une meilleure protection des eaux du lac Beauport ainsi que de veiller à la sécurité du site.

### STATION DE LAVAGE

Une station de lavage de petites embarcations, de type kayak ou *paddleboard*, sera installée dans le stationnement du parc de la Gentiane. Les résidents souhaitant accéder au lac avec leur embarcation devront utiliser cette station pour laver leur embarcation et ainsi prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes dans le lac Beauport. Des frais de 1 \$ seront demandés et les embarcations devront être nettoyées à chaque visite.

### CLÔTURE ENTOURANT LE SITE

Chaque année, de nombreuses personnes accèdent au site en dehors des heures d'ouverture. Cela s'avère préoccupant pour la sécurité des gens et également pour la protection du plan d'eau, puisque bien souvent, des embarcations sont apportées sur le lac par le site sans être nettoyées et vérifiées. Afin de mieux sécuriser le site et protéger le lac, une clôture plus haute que celle qui est en place actuellement sera installée d'ici la fin du mois de juin. Celle-ci sera harmonisée avec l'ensemble de la clôture bordant le chemin du Tour-du-Lac et a été prévue pour ne pas masquer la superbe vue sur le lac à partir de cet endroit.

## LA QUALITÉ DE L'EAU DE NOTRE LAC, NOTRE AFFAIRE À TOUS

Les membres du Conseil de bassin versant du lac Beauport invitent la population à une réflexion concernant la qualité de l'eau du lac. Les données actuelles indiquent que l'eau du lac se renouvelle environ une fois par année. Par ailleurs, le lac est un « lac de tête », ce qui veut dire que ses eaux proviennent exclusivement de sa zone de bassin versant (montagnes, rivières autour et ses rives) et non pas d'autres lacs en amont. Cela implique que, comme population, nous sommes autonomes et seuls responsables de la qualité de notre eau.

Le Conseil de bassin considère que plusieurs dangers menacent le lac. Dans un article précédent, nous avons mentionné l'ensablement, pour lequel la municipalité a décidé d'agir. Voici une liste non exhaustive des autres sources d'inquiétude.

1. La problématique des embarcations extérieures est réelle et majeure. Plusieurs contaminants provenant d'autres plans d'eau peuvent être véhiculés et contaminer l'eau du lac. Les utilisateurs occasionnels d'embarcations qui ont séjourné ailleurs peuvent par exemple contaminer le lac avec du myriophylle à épis. Un lavage et un séchage s'imposent avant la mise à l'eau. À cet effet, la Municipalité créera une station de lavage pour les embarcations au cours de l'année 2019. La vigilance de tous s'impose pour que les lavages et séchages soient effectués. De même, les entrées illicites à risque pour le lac devront cesser. N'hésitez pas à intervenir !
2. Les excréments des animaux de compagnie sont un problème. Qu'ils soient sur la glace durant l'hiver ou dans le sable de la plage du Club nautique, leur destination finale demeure l'eau du lac. Outre le manque de civisme d'une telle pratique, le Conseil de bassin exhorte les propriétaires d'animaux domestiques à adopter une attitude diligente de façon à protéger l'eau du lac.
3. Il existe un règlement provincial concernant l'utilisation d'engrais ou de pesticides. Le Conseil de bassin insiste pour que tous les citoyens du bassin versant l'appliquent rigoureusement afin de limiter les apports de phosphore et retarder le vieillissement du lac. De même, certains produits ménagers chimiques d'entretien et peintures sont hautement toxiques et ne devraient pas faire l'objet d'aucun déversement.

Le mandat du Conseil de bassin consiste à préserver la qualité et assurer la pérennité de la ressource eau pour que les utilisateurs du lac Beauport puissent en bénéficier maintenant et dans le futur.

Le Conseil de bassin du lac Beauport



**VRSB**  
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

GREFFE DE  
**PIERRE CLAVET**  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

418 849-2657 • LAC-BEAUPORT

**Me Hélène Bergeron**  
Notaire et conseillère juridique

19, chemin des Mélèzes  
Lac-Beauport (Québec) G3B 2B2  
tél: (418) 849-7797  
fax: (418) 849-8765  
notaire@helenebergeron.com

**Lac-Beauport**

**Posan Valois**  
Clinique Dentaire

**Dre CHANTAL POSAN**  
chirurgien-dentiste

1, chemin du Godendard, G3B 1P4,  
voisin du Centre de ski Le Relais

418 **849-7101**  
www.posanvalois.com

## SOYONS VERTS!

### QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### Quelle matière, parmi les suivantes, est acceptée au recyclage ?

- Papiers-mouchoirs et essuie-tout
- Carton de pizza souillé
- Miroir
- Cintre à vêtements en métal
- Berlingot de lait

La réponse se trouve à la fin de la section « Soyons verts ».



### NOUVEAUTÉ : LA BRIGADE VERTE

Du mois de juin jusqu'à la fin du mois d'août, la Brigade verte sera en charge d'informer et de sensibiliser la population de Lac-Beauport sur les différents enjeux environnementaux. Du tri des déchets jusqu'à l'application de pesticides, les agents en sensibilisation pourront répondre à vos questions et vous conseiller pour faire de vous des citoyens écologiques ! Les brigadiers seront présents dans les différents événements de la Municipalité et se déplaceront dans les chemins tout au long de la saison estivale.

#### RÉPONSE À LA QUESTION SUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES:

E. Le berlingot de lait est accepté au recyclage. Il doit être rincé préalablement.

Les papiers-mouchoirs, les essuie-tout et les cartons de pizza souillés doivent se retrouver dans le bac brun.

Les miroirs doivent être mis aux déchets. S'ils sont en bon état, il est conseillé de favoriser le réemploi.

Les cintres à vêtements en métal doivent être envoyés à l'écocentre. À noter que les cintres à vêtements en plastique peuvent être déposés dans le bac à déchets.

## RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (SUITE DE LA PAGE 1)

Le conducteur ou la personne au nom de laquelle un véhicule est inscrit au registre de la Société d'assurance automobile du Québec est responsable de toute infraction relative au stationnement en vertu du présent règlement.

- Il est interdit de stationner sur les voies publiques de la Municipalité en tout temps, du premier (1<sup>er</sup>) novembre au quinze (15) avril inclusivement, sauf si autorisation de la Municipalité.
- Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule à un endroit de manière à gêner l'enlèvement ou le déblaiement de la neige.
- Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule à un endroit de manière à gêner l'exécution des travaux de voirie.

L'entrée en vigueur du règlement harmonisé ouvre la possibilité de stationner son véhicule dans la rue, à moins qu'une signalisation indique une telle interdiction, alors qu'il était strictement

interdit de stationner un véhicule dans tous les chemins municipaux en tout temps.

#### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CHIENS – RAPPEL

Dans un endroit privé, un chien se trouvant à l'extérieur doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir des limites du terrain où il est gardé.

Dans un endroit public, le chien doit être tenu ou retenu en laisse d'une longueur maximale de 2 mètres par une personne capable de le maîtriser, et doit être sous surveillance constante par cette personne.

Il est interdit pour le gardien d'un chien de laisser, dans un endroit public ou à l'extérieur dans un endroit privé autre que sa résidence, les matières fécales de son chien, sous peine d'amende de 100 \$.

## FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 225 000 \$ INVESTIS AUX SENTIERS DU MOULIN

Dans le cadre du premier appel de projets du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, les Sentiers du Moulin ont reçu une aide financière de 225 000 \$ pour aménager de nouveaux sentiers de vélo de montagne et de *fatbike*. Ces sentiers s'ajoutent au réseau déjà existant, qui compte 9 sentiers de type Enduro et 13 de type cross-country.

« Votre gouvernement est fier de contribuer à la mise en valeur des Sentiers du Moulin, déjà reconnus pour leur site enchanteur.



Je suis persuadée que les amateurs de plein air seront charmés par les nouvelles installations de grande qualité. L'aide financière accordée aujourd'hui aura certainement des répercussions bénéfiques sur le développement et le rayonnement de notre belle région », a mentionné M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Le président de la Société de développement économique

(SDE) de La Jacques-Cartier et maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, M. Pierre Dolbec, se réjouit de l'annonce. « La région de La Jacques-Cartier est tout indiquée pour la pratique du vélo de montagne et du *fatbike*. Avec les actions mises de l'avant par l'Alliance de vélo de montagne, qui met notamment en valeur les Sentiers du Moulin, il importe d'offrir des infrastructures de qualité à la hauteur des attentes des sportifs », a-t-il précisé.

## FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS

Les personnes souhaitant démarrer une entreprise, les entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif ainsi que les villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier sont invités à soumettre leur projet de développement économique dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Les intéressés ont jusqu'au **15 août 2019, à 12 h, pour déposer leur demande.**

Pour connaître tous les détails, les critères d'admissibilité et les modalités du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, visitez le [www.mrc.jacques-cartier.com/fonds-de-la-capitale-nationale/](http://www.mrc.jacques-cartier.com/fonds-de-la-capitale-nationale/).

### PACTE D'AMITIÉ

## ÉCHANGE DE RÉSIDENCE AVEC GRAND-BORNAND

Le comité du Pacte d'amitié est à la recherche de gens de Lac-Beauport prêts à échanger leur résidence avec ceux de Grand-Bornand pour fin de vacances.

De même, si vous êtes une famille avec ou sans enfants à la recherche d'un logement sur le Grand-Bornand pour deux semaines, veuillez communiquer avec le président du Comité du Pacte d'amitié, Claude Paradis ([claud.paradis@ccapcable.com](mailto:claud.paradis@ccapcable.com)) ou la conseillère responsable du Pacte d'amitié, M<sup>me</sup> Alice Dignard ([adignard@lacbeauport.net](mailto:adignard@lacbeauport.net)).

L'échange de résidences s'applique exclusivement aux gens de Lac-Beauport et de Grand-Bornand.

Comité du Pacte d'amitié



PACTE D'AMITIÉ



## conseil municipal

<p><b>Michel Beaulieu</b> Maire Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier</p>		<p>MRC de La Jacques-Cartier Sécurité civile Sécurité publique Ressources humaines <a href="mailto:mbeaulieu@lacbeauport.net">mbeaulieu@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Hélène Bergeron</b> Conseillère - District 1</p>		<p>Protection contre l'incendie Les Habitations St-Dunstan Greffe et affaires juridiques <a href="mailto:hbergeron@lacbeauport.net">hbergeron@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Alice Dignard</b> Conseillère - District 2</p>		<p>Urbanisme, permis et inspections Finances et administration Pacte d'amitié Les Habitations St-Dunstan <a href="mailto:adignard@lacbeauport.net">adignard@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Guy Gilbert</b> Maire suppléant Conseiller - District 3</p>		<p>Développement économique et touristique Infrastructures de loisirs Ressources humaines <a href="mailto:ggilbert@lacbeauport.net">ggilbert@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Lucie LaRoche</b> Conseillère - District 4</p>		<p>Sports, loisirs, événements, culture et vie communautaire Société des Sentiers du Moulin et Le Lasallien <a href="mailto:llaroche@lacbeauport.net">llaroche@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Katy Duclos</b> Conseillère - District 5</p>		<p>Environnement et développement durable Communications Histoire et patrimoine Transport collectif <a href="mailto:kduclos@lacbeauport.net">kduclos@lacbeauport.net</a></p>
<p><b>Lorne Trudel</b> Conseiller - District 6</p>		<p>Travaux publics et infrastructures Sécurité routière <a href="mailto:lornetrudel@lacbeauport.net">lornetrudel@lacbeauport.net</a></p>

## séance du conseil

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu le mardi 2 juillet et le lundi 26 août 2019 à 19 h, à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire situé au 46, chemin du Village.

## heures d'ouverture mairie

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 13 h.

La mairie sera fermée les lundis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet pour les congés de la Fête nationale et de la fête du Canada

## mairie

65, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Beauport G3B 0A1  
Tél. : 418 849-7141 • [info@lacbeauport.net](mailto:info@lacbeauport.net) • [www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec)  
Collecte des matières résiduelles ..... poste 246  
Demande d'accès à l'information ..... poste 238  
Fosses septiques ..... poste 248  
Permis et inspections ..... poste 222  
Taxation/évaluation ..... poste 226  
Travaux publics ..... poste 243

## loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
50, chemin du Village • Tél. : 418 849-7141  
Bibliothèque ..... poste 282  
Inscriptions aux activités ..... poste 244

## Club nautique

219, chemin du Tour-du-Lac  
Tél.: 418 849-6693

## piscine municipale

78, chemin du Brûlé  
Tél. : 418 849-7141, poste 2, option 4



## Police MRC de La Jacques-Cartier, Sûreté du Québec

1045, boulevard du Lac  
Tél. : 310-4141

## urgence

Urgence ..... 9-1-1  
Urgence aqueduc/égout ..... 418 849-5050  
Centre antipoison du Québec ..... 1 800 463-5060  
Hydro-Québec Pannes et urgences ..... 1 800 790-2424  
SOPFEU (Incendies de forêt) ..... 1 800 463-3389  
**RECHERCHE ET SAUVETAGE AÉRIEN ET MARITIME**  
• Aérien ..... 1 800 267-7270  
• Maritime ..... 1 800 464-4393

## bibliothèque



Horaires d'été de la bibliothèque (du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclusivement)

Lundi : ..... 19 h à 21 h	Vendredi : ..... Fermée
Mardi : ..... 13 h à 16 h	Samedi : ..... 10 h à 13 h
Mercredi : ..... 19 h à 21 h	Dimanche : ..... Fermée
Jeudi : ..... 13 h à 16 h	Bonne lecture à tous ! <a href="mailto:bibliothequecrin@lacbeauport.net">bibliothequecrin@lacbeauport.net</a>

La bibliothèque sera fermée les lundis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet pour les congés de la Fête nationale et de la fête du Canada



Suivez-nous sur Facebook

[info@lacbeauport.net](mailto:info@lacbeauport.net)  
[www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec)

PAS DE PARUTION EN JUILLET

PARUTION D'AOÛT :  
2 AOÛT 2019

DATE DE TOMBÉE :  
17 JUILLET 2019